

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Isabelle LACREUSE, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
M. Olivier LE GUYADER qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
Mme Laëtitia CAMUS qui donne son pouvoir à Mme Emilie DUPREY
Mme Christelle BRILLAUD qui donne son pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 31/01/2023

Mme Judith MONTAUBAN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2023-02/03

OBJET : ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Annule et abroge la délibération DELCM2022-11/08 du 7 novembre 2022

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des porteurs de projet souhaitent reprendre l'exploitation du Lycanthrope, situé 4 rue Georges Clemenceau aux Brouzils (en dehors du périmètre de protection défini par l'arrêté préfectoral n°20/CAB/486 du 22 juin 2020).

Cependant, sur la commune, il n'y a plus de licence IV non exploitée. Elle ajoute qu'il serait donc opportun de faire l'acquisition d'une licence IV en vue de la louer au futur gérant.

Mme Raymonde GUILBAUD, née BILLON, propriétaire d'une licence IV installée à Saint Gilles-Croix-de-Vie (85) et ancienne exploitante du « Café de la Mairie », est disposée à vendre la sienne à la Mairie des Brouzils au prix de 13 000 €.

Désignation du bien et condition de cession :

- Désignation du bien : Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie
- Propriétaire du bien :
Madame Raymonde GUILBAUD – 11 Avenue Notre Dame – 85800 SAINT GILLES-CROIX-DE-VIE
- Condition de cession : 13 000 € hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur).

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 13 000 € (hors frais de notaire),
- de désigner Maître Soizic BODIGUEL, notaire à Montaigu-Vendée pour rédiger l'acte notarié,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits correspondants à l'opération 300 du budget 2023.

Fait et délibéré aux BROUZILS, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Judith MONTAUBAN

LE MAIRE,
Emilie DUPREY

